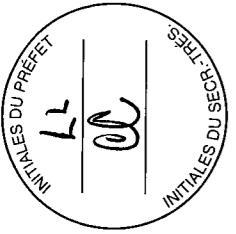


Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, mercredi 18 septembre 2024



N° de résolution
ou annotation

Séance ordinaire du Conseil de la MRC de L'Île-d'Orléans, tenue le mercredi 18 septembre 2024, à 20h, à la salle municipale de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, endroit où siège le Conseil de la MRC, sous la présidence de Mme Lina Labbé, préfète, à laquelle les maires suivants sont présents et forment quorum : MM. Jean-Pierre Turcotte, Jean Lapointe, Yves Coulombe et Sylvain Bergeron.

M. Jean Côté, maire, est absent et est remplacé par M. Yves-André Beaulé.

Mme Chantale Cormier, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à la séance.

Mme Lina Labbé, préfète, souhaite la bienvenue à tous, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 20 heures.

2• Lecture et adoption de l'ordre du jour

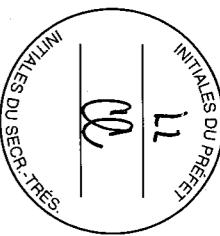
Mme Labbé procède à la lecture de l'ordre du jour, lequel comprend :

1. Mot de bienvenue de Mme la préfète
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 7 août 2024
4. Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 7 août 2024
5. Ministère des Transports et de la Mobilité durable – Convention d'aide financière 2022-2024 – Addenda – Autorisation de signature
6. Collecte et transport des matières recyclables 2025-2030 – Octroi de contrat
7. Inventaire des bâtiments agricoles 2010 – Mise à jour et révision – Autorisation à aller en appel d'offres sur invitation
8. Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence et d'incivilité au travail
9. Table de concertation sur l'application du Plan de conservation du site patrimonial de l'île d'Orléans – Représentants des citoyens – Nomination de Caroline Leclerc
10. Colloque des DG de MRC dans la Capitale-Nationale – Contribution
11. Adoption des dépenses du mois de juillet 2024
12. Adoption des dépenses du mois d'août 2024
13. Correspondance
14. Varia
15. Période de questions
16. Levée de la réunion

Résolution 2024-09-107

Sur proposition de M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter l'ordre du jour à la suite du retrait du point 5. Ministère des Transports et de la Mobilité durable – Convention d'aide financière 2022-2024 – Addenda – Autorisation de signature, le point 14. Varia demeure ouvert par ailleurs.

3• Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 7 août 2024

N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Résolution 2024-09-108

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu** à l'**unanimité** d'adopter le procès-verbal de la séance tenue le 7 août 2024, tel que déposé.

4• Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 7 août 2024

Il n'y a pas de suivi au procès-verbal.

5. Ministère des Transports et de la Mobilité durable – Convention d'aide financière 2022-2024 – Addenda – Autorisation de signature

Ce point est retiré.

6. Collecte et transport des matières recyclables 2025-2030 – Octroi de contrat

Résolution 2024-09-109

Attendu que la MRC a publié sur le Système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec le 25 juillet 2024, un appel d'offres pour la collecte et le transport des matières recyclables sur son territoire pour la période s'échelonnant du 1^{er} février 2025 au 31 janvier 2030 (5 ans) ;

Attendu que la MRC a reçu, dans le cadre de cet appel d'offres, trois propositions, qui se sont avérées conformes aux exigences édictées dans le devis d'appel d'offres ;

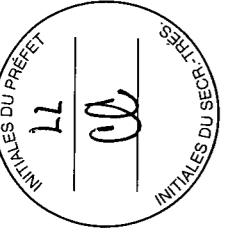
Attendu que GFL Environnement, Centre mécanique AGH Inc. et Villéco ont présenté des soumissions ;

SOUMISSIONNAIRES	Bacs roulants	Conteneurs	TOTAL
GFL Environnement	189 900,44 \$	56 873,84 \$	246 774,28 \$
Centre mécanique AGH Inc.	207 373,70 \$	57 933,28 \$	265 306,98 \$
Villéco	220 680,04 \$	64 987,60 \$	285 667,64 \$

Sur proposition de M. Yves Coulombe, il est résolu à l'unanimité :

- D'octroyer un contrat de cinq (5) ans, soit du 1^{er} février 2025 au 31 janvier 2030, pour la collecte et le transport des matières recyclables à GFL Environnement pour une somme de 246 774,28 \$ (excluant les taxes applicables et les ajustements), conformément aux documents d'appel d'offres et à sa soumission du 12 septembre 2024.

- De désigner la préfète et la directrice générale de la MRC, Mmes Linda Labbé et Chantale Cormier, pour signer tout document différent.



Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Ile d'Orléans

7. Inventaire des bâtiments agricoles 2010 – Mise à jour et révision – Autorisation à aller en appel d'offres sur invitation

N° de résolution ou annotation

Résolution 2024-09-110

Attendu que l'inventaire des bâtiments agricoles de l'Ile d'Orléans date de 2010 et qu'il s'avère incomplet ;

Attendu que la Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et autres dispositions législatives demande que tous les inventaires aient été mis à jour d'ici le 1^{er} avril 2026 ;

Attendu que la MRC dispose d'un budget via l'entente de développement culturel 2024 pour procéder à la mise à jour du dit inventaire ;

Attendu qu'il y a lieu de compléter ledit inventaire ;

En conséquence, il est **proposé** par M. Jean-Pierre Turcotte et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, à procéder à un appel d'offres sur invitation pour la mise à jour de l'inventaire des bâtiments agricoles de 2010.

8. Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence et d'incivilité au travail

Formules d'Affaires CCL 1-800-463-4378 — M-103

Résolution 2024-09-111

Attendu que toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité ;

Attendu que la Loi sur les normes du travail prévoit notamment l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel ;

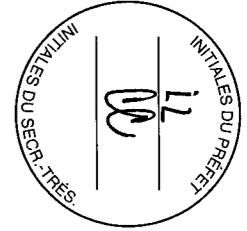
Attendu que la MRC a adopté une telle politique le 9 octobre 2019 via la résolution 2019-10-124 et qu'une mise à jour s'impose à la suite de l'adoption de la Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu du travail ;

Attendu que la MRC s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de la violence ou de l'incivilité au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens ;

Attendu que la MRC ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, de violence ou d'incivilité dans son milieu de travail ;

Attendu qu'il appartient à chacun des membres de la MRC de contribuer et de promouvoir au maintien d'un milieu de travail sain ;

En conséquence, il est **proposé** par M. Yves Coulombe et résolu à l'unanimité que la MRC de L'Ile-d'Orléans :



Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

- N° de résolution
ou annotation
- Abroge la Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail adoptée le 9 octobre 2019 via la résolution 2019-10-124;
 - Adopte la Politique de prévention et de prise en charge du harcèlement, de la violence et de l'incivilité au travail (version du 18 septembre 2024).

9. Table de concertation sur l'application du Plan de conservation du site patrimonial de l'Île d'Orléans – Représentants des citoyens – Nomination de Caroline Leclerc

Résolution 2024-09-112

Considérant que le 11 mars 1970, le gouvernement du Québec désignait l'île d'Orléans à titre d'arrondissement historique, désigné depuis sous le vocable de site patrimonial ;

Considérant qu'en décembre 2017, le ministère de la Culture et des Communications du Québec déposait le Plan de conservation (Plan) du site patrimonial de l'île d'Orléans ;

Considérant que la mise en application des 239 orientations contenues à l'intérieur du Plan s'est avérée complexe et a suscité beaucoup d'insatisfaction chez les citoyens de l'île d'Orléans ;

Considérant l'annonce par la ministre de la Culture et des Communications, Mme Nathalie Roy, en août 2019, de la mise en place de mesures d'assouplissement dans l'application du Plan ainsi que l'annonce de la création d'une Table de concertation (Table) ;

Considérant que ladite Table a débuté ses travaux au printemps 2020 et que ses membres ont été nommés pour des périodes de deux ans ;

Considérant qu'après quatre ans de travaux de la Table, il y a lieu de nommer de nouveaux membres ;

Sur proposition de M. Jean Lapointe, il est **résolu à l'unanimité** de nommer Mme Caroline Leclerc pour siéger à la Table de concertation sur l'application du plan de conservation du site patrimonial de l'Île-d'Orléans.

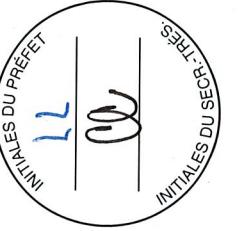
10. Colloque des DG de MRC dans la Capitale-Nationale – Contribution

Résolution 2024-09-113

Attendu que le prochain colloque des DG de MRC aura lieu dans la Capitale-Nationale du 23 au 25 octobre 2024 ;

Attendu que les MRC de la Capitale-Nationale sont les représentants de ce colloque et souhaitent faire découvrir un produit de leur territoire aux participants ;

Sur proposition de M. Jean Lapointe, il est **résolu à l'unanimité** que la MRC de L'Île-d'Orléans procède à l'achat de produits agroalimentaires de son territoire et y alloue un



Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

budget de 600 \$ plus les taxes applicables s'il y a lieu, à même les surplus cumulés du Fonds Région et Ruralité.

N° de résolution
ou annotation

11. Adoption des dépenses du mois de juillet

Résolution 2024-09-114

Sur proposition de M. Yves Coulombe, il est **résolu** à l'unanimité d'adopter les dépenses du mois de juillet 2024, lesquelles s'élèvent à 803 392,15 \$.

12. Adoption des dépenses du mois d'août 2024

Résolution 2024-09-115

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu** à l'unanimité d'adopter les dépenses du mois d'août 2024, lesquelles s'élèvent à 257 210,73 \$.

13. Correspondance

Il n'y a pas de correspondance.

14. Varia

Aucun sujet n'est discuté.

15. Période de questions

AUCUNE question n'est posée.

16. Levée de la réunion

Résolution 2024-09-116

Sur proposition de M. Sylvain Bergeron, il est **résolu** à l'unanimité de lever la réunion à 20h11.

Prochaine séance ordinaire du Conseil des maires : mercredi 9 octobre 2024 à 20h à la salle du Conseil à Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans.

Chantale Cormier
Chantale Cormier
Directrice générale-Greffière-trésorière

Lina Labbé
Lina Labbé
Préfète

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

N° de résolution
ou annotation

